

Relevé de décisions suite à la réunion du conseil communautaire du 9 juin 2022

Le jeudi 9 juin 2022 à 18h00, le conseil communautaire, dûment convoqué le 3 juin par Monsieur Driss NAJI, Président de la communauté de communes, s'est réuni en séance publique à la salle Fernand Caddet de Berzème sous la présidence de Monsieur Driss NAJI, Président.

Etaient présents : Joël ARSAC, Pierre-Henri CHANAL, Stéphane CHAUSSE, Sabine COMBAZ, Jean-Luc COUVERT, Joël CROS, Jean-François CROZIER, Sylvie DUBOIS, Agnès DUDAL, Patricia EYRAUD, Joseph FALLOT, Michelle GILLY, Chantal GORIAINOFF, Yannick GUENARD, Guillaume JOUVE, Antoine LAINE, Dominique LAVILLE, Gilbert MARCON, Didier MEHL, Claude MONCOMBLE, Driss NAJI, Karine TAULEMESSE, Benoît VIDAL.

Pouvoirs : d'Isabelle BERNARD à Joseph FALLOT, de Roxane DUSSOL à Didier MEHL, de Marie FARGIER à Sylvie DUBOIS, de Fanny MALIS à Claude MONCOMBLE, de Florian MORGE à Stéphane CHAUSSE.

Excusés : Yann BILANCETTI, Isabelle CROS, Didier LOYRION, Patrick ROTGER.

Absents : ---

Yannick GUENARD est élu secrétaire de séance.

Affichage :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la Décision modificative N°1 sur le Budget Principal
- Adopte le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2023 et expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2023
- Approuve les demandes de dotations de l'Etat (DETR / DSIL) au titre de l'année 2022
- Attribue une subvention à l'association "Culture en Fait" pour de la 8ème édition du festival « d'une cour à l'autre » les 28 et 29 mai 2022 et les 4ème et 5ème éditions de « + cour(t) »
- Désigne les délégués de la communauté de communes au comité syndical du SIDOMSA
- Autorise le Président à signer les conventions d'occupation des nouveaux locaux de la maison de santé
- Fixe les tarifs des séjours de l'été 2022 du centre de loisirs intercommunal
- Délégué au Président pour la fixation des tarifs des séjours du centre de loisirs intercommunal
- Autorise le Président à signer la reconduction express du bail de location entre la communauté de communes et la SCEA de Montfleury
- Autorise le Président à signer convention avec le syndicat du Pays d'Art et d'Histoire pour l'organisation des visites guidées de l'été 2022
- Autorise le Président à signer la convention avec la commune de Villeneuve de Berg pour le reversement des crédits alloués par la Banque des Territoires
- Autorise le Président à signer la convention de droit d'acquisition avec la société Urbasolar pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la friche de l'ancien poulailler de Villeneuve-de-Berg
- Autorise le Président à signer la convention OPAH-RU avec l'ANAH, l'Etat, la commune de Villeneuve de Berg, la commune de St Jean le Centenier et Proquivis Vallée du Rhône.

Driss NAJI
Président

